

PERFECTIONNEMENT : ÉDUCATION ET DRESSAGE DU CHIEN DE TROUPEAU



Cette formation vise donc à aider les éleveurs en leur transmettant une méthode validée et reconnue d'éducation et de dressage, qu'ils vont devoir appliquer sur leur exploitation. Le dressage d'un chien de troupeau requiert du temps et son apprentissage va se faire progressivement ce qui explique que de 4 à 6 semaines sont laissées entre chaque journée de formation. Cette formation est impérativement suivie d'une formation d'au moins 2 jours intitulée « Perfectionnement au dressage de son chien de troupeau : perfectionnement ». L'ensemble des journées est réalisé avec un lot d'animaux pédagogiques (animaux calmes habitués au chien).

OBJECTIF DE FORMATION

ÊTRE CAPABLE D'INSTAURER UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC SON CHIEN A TRAVERS L'ÉDUCATION ET LA SOCIABILISATION

DÉPLACEMENT ET RECHERCHE D'ANIMAUX AVEC DIFFÉRENTS NIVEAUX DE CONTRAINTES

ÊTRE CAPABLE D'APPRENDRE LES ORDRES DE DIRECTION À SON CHIEN

DÉPLACEMENT ET RECHERCHE D'ANIMAUX AVEC DIFFÉRENTS NIVEAUX DE CONTRAINTES

CONTENU DE LA FORMATION

JOURNÉE 1

Identification des points sur lesquels chaque stagiaire doit plus spécialement travailler à travers un tour de table.

Seront abordés : les ordres de base incontournables, préalables au travail au troupeau, les méthodes d'apprentissage de ces ordres.

Les conditions de travail favorables à l'apprentissage du chien et de son maître. Mise en place du parc circulaire de dressage et explication sur l'importance du positionnement du maître.

Mise en situation sur un lot d'animaux pédagogique, démonstration, commentaires du formateur et réalisations à partir d'éléments correctifs.

JOURNÉE 2

Travail au cercle puis en semi-liberté en se plaçant correctement dans l'espace. La contention du troupeau en liberté par le chien. Rappel de l'importance du positionnement du maître, risques liés à la personne dans les manipulations avec le chien et paramètre à prendre en compte dans les différentes situations.

Présentation de la grille de compétences et bilan sur l'acquisition de la méthode. Bilan contrat d'objectifs, satisfaction et marge de progrès + suite à donner.

Mise en situation sur un lot d'animaux, réalisations de pratiques individuelles et commentaires du formateur de manière collective. Réalisations à partir d'éléments correctifs. Évaluation des compétences acquises. Tour de table de fin de formation avec questionnaire individuel concernant la satisfaction du stagiaire. QCM individuel de fin de formation pour évaluer les compétences acquises au cours de la formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Alternances d'apports théoriques et pratiques, échanges entre agriculteurs et travail de groupe.

Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction : Questionnaire d'auto-évaluation en début et en fin de formation + tour de table.



Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles. 03 84 77 14 38



DATES ET HORAIRES

Session 1 :

Lundi 12 et mardi 13 octobre 2026 de 9H30 à 17H30

Session 2 :

Mercredi 14 et jeudi 15 octobre 2026 de 9H30 à 17H30

SOIT 14 H DE FORMATION

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Public

Éleveurs bovins, ovins ou caprins en binômes « maître-chien »

Prérequis

La formation implique que le chien soit contrôlé et maîtrisé par son maître, le chien doit répondre aux ordres

LIEU ET RESTAURATION

Lieux :

Session 1 : à VOUHENANS (70)

Session 2 : à BOURSIERES (70)

Repas : Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera à régler par vos soins le jour de la formation.

INTERVENANT

Didier FISCHER, intervenant formateur en chien de troupeau, président de l'association française des Border collies, plusieurs fois champion de France en chien de troupeau, juge expert confirmateur de la race Border Collie SCC

RÉFÉRENTS ET INSCRIPTION

Responsable de formation : Christelle DEPLANTE

Inscription jusqu'au **02 octobre 2026** via le formulaire de contact sur le site internet ou par téléphone auprès de l'assistante Julie CHEA – BICHET au 03 84 77 14 38

PRIX

Pour les contributeurs VIVEA

Prise en charge intégrale par VIVEA

Pour les non-contributeurs

354 euros

HANDICAP